



Paiements vers les Émirats arabes unis – Exigences réglementaires.

Les paiements à destination des Émirats Arabes Unis doivent respecter les exigences réglementaires de la banque centrale et doivent être prises en compte. Si ces derniers ne sont pas pris en compte ou correctement envoyés dans le paiement, ces paiements peuvent être rejetés. Raiffeisen vérifie si ces exigences ont été prises en compte dans le paiement et si les éléments nécessaires ont été fournis par le client.

Pour tous les paiements, indépendamment de la monnaie, un IBAN AE doit être utilisé. En outre, le code de pays et le code de destination (clé de comptabilisation) correspondants doivent être mentionnés dans le paiement.

Passation d'ordre via MT101:

Indiquez le code dans le champ 70 en respectant le format suivant:
/BENEFRES/AE//XXX/. Pour XXX, le code doit être mentionné.

Importation du fichier pain.001 dans Raiffeisen Business Banking ou e-banking:

```
<RgltryRptg>
  <DbtCdtRptgInd>CRED</DbtCdtRptgInd>
  <DtIs>
    <Ctry>AE</Ctry>
    <Cd>XXX</Cd>
  </DtIs>
</RgltryRptg>
```

Saisie directe dans Raiffeisen Business Banking (dans l'e-banking pas possible actuellement):

Déclaration à la banque centrale

Autorité de surveillance	Central Bank of The United Arab Emirates
Clé de comptabilisation	Aucune valeur sélectionnée
Détails de l'annonce	

Notez que lors de la saisie directe, le champ détails du message ne doit pas être rempli.

Vous trouverez [ici](#) une liste des codes d'usage/clés de comptabilisation possibles pour les Émirats arabes unis.
En cas d'incertitude, veuillez contacter le bénéficiaire du paiement pour obtenir les informations requises.